



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS  
TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**N° 6**

**Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2022**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

**Représentant la commune de Moliets-et-Maâ**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Agathe BOURRETERE à Mme Sandra TOLLIS

Etait excusée :

- Mme Eva BELIN

Etaiement également présents :

- M. David ASTRUC, Directeur de la SPL SOGEM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2 du 3 décembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2022, la reprise des résultats de l'exercice 2021 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2021 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 99 693,25 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 500 573,17 €

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2022 se présentant comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 577 933,25 €
- en section d'investissement, équilibre à hauteur de 1 187 833,17 €

- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif de l'exercice 2021 et présenté en M52 selon les modalités de vote suivantes comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
- ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
  - 2006100 Opération réseau d'arrosage,
  - 2012001 Opération Maintien du patrimoine en état,
  - 2018-01 Opération Club House

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON